



Conseil économique et social

Distr. générale
24 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement
social et à la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution E/RES/2015/3 du Conseil économique social, fait le point des progrès accomplis au chapitre des aspects sociaux du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il examine le chemin parcouru vers l'objectif d'élimination de la pauvreté et de la faim, l'amélioration de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des infrastructures. Il étudie la contribution essentielle que les transformations structurelles induites par l'industrialisation peuvent apporter à l'effort de développement solidaire en créant des emplois. Il explique aussi pourquoi l'Afrique doit s'attacher en premier lieu à mobiliser ses ressources intérieures pour financer ses priorités de développement. Il conclut en formulant une série de recommandations de politiques propres à accélérer le développement de l'Afrique.



I. Introduction

1. L'expansion économique vigoureuse de l'Afrique au cours de la dernière décennie a fourni le socle d'une amélioration du niveau de vie sur tout le continent. Bien que les taux de pauvreté restent à des niveaux inacceptables, d'importants progrès ont été accomplis et le nombre de pauvres n'a cessé de diminuer depuis le milieu des années 90. Des progrès remarquables ont été faits en ce qui concerne l'amélioration de la santé, l'accès élargi à l'éducation, aux services sanitaires, à l'eau potable et à l'assainissement, et la création d'infrastructures. Les investissements dans la prévention et la lutte contre le paludisme ont eu des retombées bénéfiques sur la vie de millions de personnes. L'Afrique est parvenue à réduire considérablement l'écart de scolarisation des filles et des garçons dans le primaire et certains États africains sont à la pointe du mouvement international en faveur de l'égalité des sexes dans les parlements. Des instruments de mesure tels que l'indice de développement humain font apparaître des améliorations au long cours dans bon nombre de pays.

2. Les progrès dans ces domaines sont le signe d'une amélioration continue de la qualité et de l'efficacité des politiques de développement, de la gouvernance et des institutions. Des mesures concrètes ont été prises pour améliorer la gouvernance politique, économique et entrepreneuriale. Trente-six États ont choisi d'adhérer au programme de gouvernance phare du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, à savoir le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et la moitié d'entre eux ont été évalués. En outre, la voix des peuples africains est devenue plus forte comme en atteste la participation de citoyens de pays africains à l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : « L'avenir que nous voulons ».

3. L'Afrique peut conforter ses acquis et accomplir de nouveaux progrès en mettant pleinement en œuvre les objectifs du Nouveau Partenariat. Elle devrait poursuivre des politiques de transformation structurelle qui permettent d'accélérer la croissance de la productivité grâce à la modernisation technologique, l'innovation, l'apprentissage par la pratique et des politiques sociales et macroéconomiques inclusives, par exemple celles qui visent à promouvoir l'emploi productif et le travail décent ainsi que des investissements soutenus dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des infrastructures. La forte demande intérieure alimentée par la montée de la classe moyenne laisse espérer que l'économie africaine continuera de croître en dépit des incertitudes majeures suscitées par la contraction de la demande mondiale des matières premières d'exportation de l'Afrique. En outre, l'urbanisation rapide nécessite d'importants investissements d'infrastructure porteurs de créations d'emplois et d'accroissement des revenus. L'Afrique devrait accentuer et faire jouer les avantages de l'intégration régionale. En progressant dans ces domaines, elle devrait rester sur une trajectoire de croissance et pouvoir passer de la catégorie « faibles revenus » à celle de « revenus intermédiaires ».

4. Le développement social de l'Afrique tient pour une large part à de bons résultats économiques. L'économie africaine reste l'une des plus dynamiques de la planète, offrant ainsi une des conditions nécessaires au progrès social, et cela en dépit des effets négatifs que l'effondrement des prix des produits de base et de la sévérité de l'épidémie de fièvre hémorragique Ébola dans certains pays. Malgré son impact considérable dans les pays touchés, l'épidémie n'a eu pratiquement aucune incidence sur l'économie du continent. Selon l'étude intitulée : *Situation et*

perspectives de l'économie mondiale, la croissance économique de l'Afrique devrait être de 4,6 % en 2015, contre 3,5 % en 2014. Cette dynamique devrait se maintenir, avec un produit intérieur brut (PIB) en augmentation de 4,9 % en 2016. Pendant plus d'une décennie, la croissance a été en moyenne de 5 % par an. Cette période faste faisait suite à 25 années de déclin marquées par une baisse sensible du revenu par habitant. Le redressement spectaculaire du continent s'explique par l'envolée des cours des produits de base, la découverte de nouveaux gisements miniers, des politiques économiques bien conçues, une bonne gestion des finances publiques, une gouvernance améliorée et le renforcement des institutions, l'accroissement des investissements publics et privés dans des secteurs essentiels comme celui des infrastructures, d'importants flux d'investissements étrangers directs et les envois de fonds des migrants. Depuis 2000, les entrées de capitaux étrangers sur le continent ont quadruplé, dépassant les 200 milliards de dollars en 2014¹.

5. La croissance modérée du secteur agricole a elle aussi contribué à la croissance globale et à la réduction de la pauvreté. L'Afrique bénéficie aussi de tendances démographiques favorables, à savoir la baisse de la fécondité et des taux de mortalité infantile. Elle est donc bien placée pour récolter un dividende démographique. Pour l'exploiter, elle devra faire les bons choix d'orientation, notamment en ce qui concerne l'investissement dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation.

6. En dépit des progrès accomplis sur plusieurs fronts, d'importants obstacles demeurent. Un problème particulièrement préoccupant est celui du manque de ressources financières nécessaires à l'exécution des programmes et projets de développement qui facilitent l'insertion sociale et améliorent le niveau de vie. Par conséquent, le continent a le plus grand mal à lutter contre des taux de pauvreté élevés, les inégalités et un chômage généralisé, notamment parmi les jeunes, les femmes et d'autres groupes sociaux défavorisés. Certains pays ont en outre connu une montée de l'extrémisme religieux violent et des activités terroristes, de la piraterie maritime, de la traite des êtres humains, de la contrebande d'armes légères et du trafic de drogue. Le nombre de réfugiés et déplacés a lui aussi augmenté en raison des conflits qui perdurent dans certains pays. Chassés par la pauvreté, l'absence de débouchés, les conflits, l'extrémisme religieux et la peur, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tentent, au péril de leur vie, de traverser le Sahara et la Méditerranée pour échapper à la mort et rechercher un avenir meilleur et plus sûr pour eux-mêmes comme pour leur famille.

II. Progrès de la lutte contre la pauvreté et les inégalités

7. Bien que, durant ces dernières décennies, le monde ait le plus souvent accompli d'énormes progrès dans la lutte contre la pauvreté, l'Afrique n'a pas enregistré des succès comparables malgré des avancées remarquables dans un passé plus récent. En 2011, quelque 39,6 % de sa population vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour, contre 46,6 % en 1990. En Afrique subsaharienne, ce pourcentage était de 46,6 % en 2011 et de 56,6 % en 1990. Selo le rapport de la

¹ Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*. (Paris, OCDE, 2014).

Banque mondiale intitulé : *Global Monitoring Report 2014/2015: Ending Poverty and Sharing Prosperity*. Mesurée en fonction du pourcentage de pauvres disposant de moins de 1,90 dollar par jour, nouveau seuil de pauvreté défini par la Banque mondiale dans son rapport intitulé *Rapport de suivi mondial 2015/2016 : Objectifs de développement dans une ère de changements démographiques*, la part de la population africaine vivant dans l'extrême pauvreté était de 36,1 % en 2012. Durant la même année, ce taux a été estimé 42,6 % (contre 56 % en 1990) pour les pays d'Afrique subsaharienne, et à 3,4 % pour les pays d'Afrique du Nord. Les projections de la Banque mondiale chiffrent à 35,2 % le pourcentage d'habitants de l'Afrique subsaharienne disposant de moins de 1,90 dollar par jour en 2015. Néanmoins, les taux d'extrême pauvreté sont beaucoup plus élevés dans les pays les moins avancés d'Afrique, où le pourcentage de la population disposant de moins de 1,90 dollar par jour était de 46,9 % en 2012, contre 66,7 % en 1990.

8. Bien que la part de la population vivant dans la pauvreté soit aujourd'hui bien plus réduite qu'elle ne l'était en 1990, l'Afrique est depuis 2011 le continent qui, en chiffres absolus, compte le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue, dépassant sur ce plan l'Asie du Sud, une région qui compte habituellement un nombre de pauvres tout aussi élevé. En 2011, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue était estimé à 393,5 millions pour l'Afrique, et à 361,7 millions pour l'Asie du Sud. En 2012, il était tombé à 388,8 millions pour l'Afrique subsaharienne et à 309,2 millions pour l'Asie du Sud. Toutefois, l'écart en pourcentage qui sépare les deux régions est plus marqué: en 2012, 43 % des pauvres de la planète se trouvaient en Afrique subsaharienne, contre 34,3 % en Asie du Sud².

9. Bien que le bilan de la lutte contre la pauvreté menée à l'échelle du continent africain ne doive pas être négligé, force est de constater que les progrès accomplis au niveau des pays ont été inégaux. Dans quelques pays, la pauvreté a diminué beaucoup plus rapidement qu'ailleurs. En 2011, la grande majorité des Africains en situation de très grande pauvreté, c'est-à-dire disposant de moins de 1,25 dollar par jour, vivaient selon les estimations dans les pays les plus peuplés du continent, à savoir l'Éthiopie, le Nigéria, Madagascar, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie où les pauvres représentaient respectivement 36,8 %, 60,1 %, 87,8 %, 84 % et 52,5 % de la population. Vu le poids démographique de ces pays, les succès qu'ils pourraient remporter dans la lutte contre la pauvreté auront des incidences très nettes sur le taux de pauvreté à l'échelle du continent. Il faut tout de même noter que l'extrême pauvreté est aussi un problème dans les pays moins peuplés. En 2011, les pourcentages étaient de 79,8 % au Burundi, 45,7 % au Lesotho, 71,6 % au Malawi et 63 % au Rwanda.

10. Le tableau de la pauvreté selon le nouveau seuil de 1,90 dollar par jour défini par la Banque mondiale semble pratiquement inchangé dans certains pays par rapport à 2012³. Le taux de pauvreté exprimé en pourcentage dépassait 70 % dans quatre pays en 2012. En tête de liste figure Madagascar, dont 82,1 % de la population vivait avec moins de 1,90 dollar par jour, suivi du Burundi (77,2 %), de la République démocratique du Congo (77,2 %) et du Malawi (70,8 %). Au Nigeria,

² Banque mondiale, « PovcalNet, Regional aggregation using 2011 purchasing power parity and \$1.90/day poverty line ». Consultable à l'adresse <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm?1>.

³ Pour de plus amples explications, voir : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet>.

ce pourcentage s'élevait à 51,7 % en 2012. En revanche, le taux était inférieur à 10 % au Gabon, à Maurice et aux Seychelles.

11. On notera que ces écarts marqués des taux de pauvreté d'un pays à l'autre traduisent la situation initiale des pays lorsqu'ils se sont engagés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, alors que les pays s'emploient à mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les stratégies pour l'élimination de la pauvreté doivent pour réussir être adaptées au contexte et conçues en fonction des conditions initiales propres à chaque pays. Ainsi, les politiques dont le Gabon a besoin pour ramener de 6,7 % à zéro son taux de pauvreté seront très différentes du train de mesures que Madagascar doit prendre pour faire sensiblement reculer la pauvreté, qui touche 82,1 % de sa population.

12. Les efforts visant à réduire la pauvreté et à favoriser une croissance inclusive en Afrique restent affaiblis par de très fortes inégalités qui vont parfois en s'aggravant. Entre 1990 et 2010, le coefficient de Gini mesurant la répartition des revenus disponibles a baissé dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne. Malgré ces progrès, l'Afrique se classe, juste après l'Amérique latine et les Caraïbes, en tête des régions où la répartition des revenus est la plus inégale. Selon une étude du Fonds monétaire international (FMI) parue en 2014 sous le titre *Fiscal policy and income inequality*, l'accroissement moyen des inégalités a été supérieur à 3 % dans plus d'un quart des pays d'Afrique subsaharienne ainsi qu'en Afrique du Nord.

13. La baisse de l'inégalité de revenu moyen a dans une certaine mesure amplifié l'impact de la forte croissance sur la pauvreté en Afrique. Une analyse de la problématique croissance-inégalité-pauvreté en Afrique subsaharienne a révélé que les effets complémentaires et conjugués de la hausse des revenus et de l'évolution de l'inégalité avaient fait reculer la pauvreté au Burkina Faso, au Burundi, au Cameroun, en Éthiopie, au Mozambique, au Niger, au Nigeria et au Sénégal⁴. La réduction de l'inégalité a été un des principaux facteurs à l'origine du recul de la pauvreté au Lesotho et en Guinée-Bissau. Par contre, l'inégalité s'est aggravée en Côte d'Ivoire, au Kenya, en Mauritanie et en Zambie, tous pays où la pauvreté a augmenté.

14. L'effet de freinage de l'inégalité de revenu sur la croissance et la lutte contre la pauvreté sont encore accentués par de fortes inégalités des chances, notamment dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et des moyens de production. Quand l'inégalité est très marquée, la hausse de revenus n'a qu'un effet limité sur la réduction de la pauvreté et l'inégalité des chances empêche les groupes sociaux défavorisés et marginalisés d'acquérir la formation et les aptitudes dont ils ont besoin pour être compétitifs sur le marché du travail et participer aux processus d'élaboration des politiques à l'échelon national et local. Pour diminuer la profondeur et l'âpreté de la pauvreté, l'Afrique doit avoir une croissance soutenue et inclusive qui s'accompagne d'une réduction sensible des inégalités. À cette fin, elle devrait mettre en œuvre des politiques sociales et macroéconomiques concertées qui permettent de s'assurer que les revenus moyens des plus pauvres augmentent beaucoup plus rapidement que ceux de la moyenne de la population.

⁴ Augustin Kwasi Fosu « Growth, inequality and poverty in sub-Saharan Africa: recent progress in a global context ». *Oxford Development Studies*, vol. 43, n° 1 (janvier 2014), p. 44 à 59.

III. Progrès réalisés dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

15. Selon le Nouveau Partenariat, l'Afrique dispose d'un potentiel énorme pour devenir autonome sur le plan alimentaire. Pourtant, le continent se heurte encore à des obstacles majeurs pour assurer sa sécurité alimentaire en raison de la sécheresse chronique, des effets du changement climatique, de l'appauvrissement des sols, de la volatilité des prix des produits alimentaires et de l'insuffisance des investissements dans l'agriculture. Pour la période 2014-2016, on compte quelque 232,5 millions de personnes sous-alimentées en Afrique, dont 220 millions en Afrique subsaharienne⁵. Depuis 1990, la malnutrition a baissé en valeur relative, passant de 27,6 % dans la période 1990-1992 à 20 % dans les années 2014-2016, mais a augmenté dans le même temps en valeur absolue, passant de 181,7 millions à 232,5 millions de personnes sous-alimentées. Sur les 795 millions de personnes qui ne mangent pas à leur faim dans le monde, un peu plus d'une sur trois (29,3 %) vit en Afrique. En Afrique subsaharienne, près d'une personne sur quatre est sous-alimentée (23,2 %).

16. Le Programme alimentaire mondial a mis en garde contre les effets potentiellement dévastateurs des conditions météorologiques imprévisibles sur les perspectives de récolte dans la Corne de l'Afrique et en Afrique australe, effets qui pourraient entraîner de graves pénuries alimentaires⁶. En Éthiopie, on estime à quelque 8,2 millions le nombre de personnes touchées par la pire sécheresse qu'ait connue le pays en plus de dix ans. Au Malawi, plus de 2,8 millions de personnes souffrent de la faim à la suite de la sécheresse et de graves inondations. Le Swaziland a, pour la sixième année consécutive, enregistré une mauvaise récolte, la pire depuis 25 ans. Les perspectives de sécurité alimentaire dans la sous-région sont également menacées par l'éventualité de mauvaises récoltes en Afrique du Sud, le plus gros producteur de maïs de la région.

17. Pour renforcer la contribution du secteur agricole à la croissance économique et à une prospérité partagée, et pour valoriser son énorme potentiel en matière de réduction de la pauvreté, de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de création d'emplois ruraux décents, les dirigeants africains ont défini un projet ambitieux qui fait de l'agriculture l'un des piliers de la transformation structurelle du continent. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été le catalyseur de solutions locales et régionales aux problèmes agricoles. En faisant évoluer le cadre politique et en accroissant l'attention portée à l'agriculture, il a permis d'améliorer la productivité globale du secteur. Il consacre le rôle de l'État dans la mise en place d'institutions, la définition d'orientations générales et la mobilisation des ressources nécessaires pour accélérer la croissance du secteur agricole.

18. Les dirigeants africains ont réaffirmé leur attachement aux principes et valeurs du PDDAA en 2014 en adoptant la Déclaration de Malabo sur la croissance et la

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial (PAM), *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde – Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux* (Rome, FAO, 2015).

⁶ Voir PAM « Southern Africa braces for poor harvests ». Consultable à l'adresse <http://www.wfp.org/news/news-release/southern-africa-braces-poor-harvests>.

transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Ils ont également veillé à maintenir l'agriculture au premier plan des préoccupations politiques en déclarant l'année 2014 Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique. En adoptant la Déclaration ils ont réaffirmé la détermination de l'Afrique à mettre les gains de productivité agricole à profit pour stimuler la croissance, renforcer la sécurité alimentaire et garantir les moyens d'existence des ménages ruraux, et pour réduire l'extrême pauvreté et la faim. Trente-quatre pays ont, depuis, signé la Déclaration de Malabo, qui encourage vivement les pays à investir dans l'agriculture, dans le respect du PDDAA. L'Agenda 2063, vision continentale de l'Union africaine pour les 50 prochaines années, met également l'accent sur l'investissement dans le secteur agricole.

19. La productivité agricole et le rendement des cultures demeurent bien en deçà des moyennes mondiales en raison de l'insuffisance des investissements dans la main-d'œuvre, la terre, les infrastructures et les institutions liées à l'agriculture. Dans l'ensemble de l'Afrique, la croissance du secteur agricole demeure inférieure à l'objectif de 6 % annuels fixé par le PDDAA. Le secteur a progressé à un taux annuel de 3,8 % entre la période 1995-2003 et la période 2003-2008 avant de retomber à 2,6 % durant la période 2008-2014. À ce jour, dix pays (Angola, Burkina Faso, Congo, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Nigéria, République-Unie de Tanzanie et Sénégal) ont dépassé l'objectif de croissance agricole de 6 %, selon le Nouveau Partenariat. Quatre autres ont enregistré une croissance de 5 à 6 %⁷. Les pays qui ont enregistré une croissance agricole rapide ont fait preuve de volontarisme politique en augmentant les investissements nationaux dans le secteur et en planifiant de manière plus efficace. Certains pays ont bénéficié d'une aide publique au développement ciblée sur l'agriculture et le développement rural. Le PDDAA a également pour objectif d'accroître les investissements publics dans l'agriculture. La part des dépenses publiques allouées à l'agriculture dans l'ensemble de l'Afrique n'est en effet que de 4 %, en deçà de l'objectif de 10 % fixé dans la Déclaration de Maputo. Depuis 2003, seuls le Burkina Faso, le Burundi, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Niger, la République du Congo, le Sénégal, la Zambie et le Zimbabwe ont dépassé cet objectif au moins dans une année ou une autre⁸.

20. En adoptant le PDDAA, les dirigeants africains ont choisi d'accroître le financement national du secteur agricole, et d'en renforcer les effets par des investissements dans la recherche, la science et la technologie. Donner la priorité aux activités de recherche et développement dans le domaine agricole permet de renforcer la base de connaissances scientifiques du continent pour ce qui est de la fertilité des sols, de l'amélioration des variétés de plantes, de la lutte contre les parasites et les maladies, et de l'adaptation des systèmes de production aux conditions locales. Toutefois, au-delà de l'engagement politique, la clef de l'amélioration des résultats agricoles en Afrique réside dans les politiques de développement macroéconomique, social et agricole que les pays choisissent de

⁷ Voir www.nepad.org/foodsecurity/agriculture/about.

⁸ Samuel Benin et Bingxin, *Complying with the Maputo Declaration Target – Trends in Public Agricultural expenditures and Implications for Pursuit of Optimal Allocation of Public Agricultural Spending*. Regional Strategic Analysis and Knowledge Support Systems; Annual Trends and Outlook Report 2012 (Washington, International Food Policy Research Institute, 2012).

mettre en œuvre. Ainsi, les mesures de soutien aux facteurs de production agricoles, notamment les subventions aux agriculteurs, doivent être liées à la mise en place d'infrastructures, à l'éducation, à la création d'entreprises, aux activités de recherche et développement, et au commerce. Il est également essentiel de fournir des semences améliorées et des engrais aux agriculteurs pauvres, et de combler l'écart persistant entre les sexes dans le domaine de la production agricole.

21. La modernisation de l'agriculture en Afrique contribuera puissamment à la transformation du continent. En Afrique subsaharienne, la croissance générée par l'agriculture est 11 fois plus efficace pour réduire la pauvreté que celle générée par d'autres secteurs. Le secteur agricole deviendra probablement un facteur de croissance encore plus important dans un continent où les taux de croissance démographique et d'urbanisation sont les plus élevés du monde et où les revenus sont en augmentation. Ces grandes tendances se traduisent par une hausse de la consommation et donc par l'augmentation de la demande de produits alimentaires et agricoles. Cependant, la transformation du secteur agricole en Afrique doit déboucher sur le développement du secteur industriel, comme cela a été le cas en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Amérique latine. La hausse des investissements, la diversification des cultures et le renforcement des liens avec les marchés doivent s'accompagner d'un accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles.

IV. Croissance inclusive, transformation structurelle et création d'emplois

22. En raison de l'augmentation rapide de la population active de 15 ans et plus, le continent africain devrait générer 18 millions de nouveaux emplois chaque année jusqu'en 2035. Plus de 60 % des Africains ont moins de 25 ans. On estime que d'ici à 2040, la population active de l'Afrique surpassera en nombre celle de la Chine et de l'Inde, devenant ainsi la plus importante au monde. En Afrique subsaharienne, le revenu par habitant pourrait augmenter de 25 % d'ici à 2050, rien que sous l'effet de la transition démographique⁹. Si les pays mettent en place des mesures de soutien, cette augmentation pourrait s'élever à quelque 50 %. Face à leur croissance démographique, les pays d'Afrique doivent impérativement transformer structurellement leurs économies et créer des emplois à une échelle sans précédent. En modifiant la structure de son économie, l'Afrique peut faire beaucoup pour créer des emplois décents, éliminer la pauvreté et lutter contre le travail informel, les bas salaires et la faible productivité dont continuent à pâtir les marchés de la main-d'œuvre locaux. Depuis 2000, la transformation structurelle s'est poursuivie à un rythme légèrement plus soutenu mais elle reste trop lente pour transformer fondamentalement les économies nationales¹⁰.

23. Le taux de chômage des jeunes et des femmes demeure une préoccupation majeure. En Afrique du Nord, le taux de chômage des jeunes a augmenté, passant de 25,2 % en 2007 à 30,6 % en 2014. Il a en revanche baissé en Afrique

⁹ FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne : Faire face à un environnement qui se dégrade*, World Economic and Financial Surveys, avril 2015 (Washington, 2015).

¹⁰ Banque africaine de développement, OCDE et PNUD : *Perspectives économiques en Afrique, 2015 - Développement territorial et inclusion spatiale* (Paris, OCDE, 2015).

subsaharienne, passant de 12,3 % à 11,6 %. Toujours en Afrique du Nord, le taux d'activité des femmes continue d'être l'un des deux plus faibles dans le monde. Le taux de chômage des jeunes femmes y est passé de 36,9 % à 44,8 % entre 2007 et 2015; il a en revanche baissé en Afrique subsaharienne, passant de 13,3 % à 12,6 %¹¹.

24. De nombreux pays africains ont enregistré une croissance soutenue au cours des dix dernières années. Cette forte croissance n'a toutefois pas permis de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour combler le déficit dû à l'accroissement démographique et au contrecoup de la crise économique mondiale. Cette croissance insuffisante de l'emploi est due dans une large mesure à la structure des économies africaines qui n'a guère évolué depuis des décennies. Les pays africains ont été trop lents à réorienter leur économie de l'agriculture vers des secteurs plus productifs et dépendent encore beaucoup trop des exportations de matières premières. La production et l'exportation de produits manufacturés sont par conséquent restées modestes ce qui a entravé la création d'emplois de qualité. Il semble toutefois que les pays qui ont commencé à restructurer leur économie aient réussi leur pari d'orienter les travailleurs agricoles vers des emplois plus productifs dans les secteurs non agricoles¹².

25. Pour remédier à ces problèmes, afin d'accroître la contribution du secteur manufacturier à la croissance économique, créer des emplois et lutter contre la pauvreté et les inégalités, les pays africains ont renouvelé leur engagement de favoriser la transition économique par l'industrialisation et la résilience renforcée des économies africaines. Cet engagement s'inscrit dans les priorités fixées par l'Union africaine pour le continent dans l'Agenda 2063. Depuis 2013, le *Rapport économique sur l'Afrique*, publication annuelle phare de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Union africaine, met l'accent sur le fait que l'Afrique doit impérativement s'industrialiser pour offrir de véritables possibilités d'emplois à une population en expansion et élever son niveau de vie. Ces rapports soutiennent ardemment la transformation économique de l'Afrique par l'industrialisation, compte tenu de ses ressources naturelles considérables, et par les échanges commerciaux. Au niveau mondial, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 engage également les pays en faveur d'une industrialisation inclusive.

26. L'industrialisation est essentielle à la création d'emplois décents et productifs et à l'élimination de la pauvreté. Elle permettra d'élever les revenus nationaux par l'augmentation de la productivité et de la part de l'Afrique dans les exportations mondiales. Elle permettra également d'améliorer la qualité et la quantité des emplois ainsi que les salaires. La croissance du secteur manufacturier peut aussi accroître les possibilités d'emploi des femmes, des jeunes et des autres groupes défavorisés. Elle permettra également de créer plus d'emplois décents et productifs pour les jeunes d'Afrique qui forment un capital humain en pleine croissance. En outre, les pays africains doivent s'industrialiser et se diversifier pour atténuer

¹¹ Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015 - Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes* (Genève, Bureau international du Travail, 2015).

¹² Erik Thorbecke, *The Structural Anatomy and Institutional Architecture of Inclusive Growth in Sub-Saharan Africa*. World Institute for Development Economics Research (WIDER) Document de travail 41/2014, février 2014 (Helsinki, Université des Nations Unies – WIDER, 2014).

l'impact des chocs extérieurs, tels que la chute des prix des matières premières. Le récent effondrement des cours du pétrole a largement démontré les faiblesses et les vulnérabilités économiques structurelles auxquelles se heurtent les pays fortement tributaires des exportations de pétrole. La chute des prix a eu des répercussions sur la situation budgétaire des pays touchés, qui se sont traduites par des coûts économiques et sociaux entraînant la réduction des dépenses publiques dans le secteur social et des investissements d'infrastructures.

27. Toutefois, dans sa quête d'industrialisation et de diversification économique, l'Afrique devra plus particulièrement mettre l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques industrielles à l'échelle nationale. Elle devra aussi s'attaquer à des obstacles structurels tels que des infrastructures inadéquates (y compris la pénurie d'énergie et le mauvais état des routes), la taille réduite des marchés intérieurs, le faible niveau de qualification professionnelle, l'insuffisance des investissements publics et privés dans la recherche et le développement, et le faible pouvoir d'achat des consommateurs locaux. L'État a un rôle important à jouer dans tous ces domaines. Plus important encore, les États africains en développement ne doivent pas se focaliser uniquement sur l'industrialisation mais doivent envisager un développement bien plus large de la société. Ils devront pour ce faire investir dans l'éducation et la santé, l'agriculture, les infrastructures, la promotion de la participation de tous, et faire face au changement climatique, tous éléments qui figurent dans l'Agenda 2063.

28. Pour commencer, les pays pourraient privilégier les industries manufacturières de faible technicité et à forte intensité de main-d'œuvre, à savoir l'industrie agro-alimentaire et l'industrie textile. Ils pourraient également créer des industries de moyenne technicité qui apportent une valeur ajoutée aux matières premières. Les pays riches en ressources naturelles devront adopter des politiques industrielles à même de mobiliser plus efficacement les industries extractives tandis que les pays moins bien dotés devront mieux tirer parti de leurs éventuels avantages comparatifs. Les pays dotés de vastes étendues de terres agricoles peuvent optimiser leur base agricole et d'autres peuvent tirer parti d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et éduquée ou abondante et bon marché.

29. Les pays africains doivent s'attacher à stimuler les investissements dans le développement des ressources humaines, les infrastructures et l'agriculture, à améliorer les conditions de l'activité économique et à renforcer les marchés financiers. L'investissement dans des disciplines de l'enseignement supérieur telles que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques est d'une extrême importance dans une perspective de dynamisation des capacités des pays en recherche et développement. Parmi les pays qui ont progressé de manière significative dans la transformation de leurs économies figurent notamment l'Afrique du Sud, l'Île Maurice et la Tunisie. L'Éthiopie, le Rwanda et le Sénégal ont également obtenu de bons résultats, malgré des ressources minières limitées. Ces pays ont diversifié leur économie en appliquant les bonnes pratiques d'autres pays et en les adaptant à leur environnement propre. De même, en 2011, le Botswana a décidé de s'engager dans des activités à plus forte valeur ajoutée dans le secteur des diamants, ce qui lui a permis de dégager 6 milliards de dollars de ventes supplémentaires qui transitent maintenant par les centres financiers du pays. Ces activités ont produit une manne financière et ont permis de créer de nouveaux emplois pour les jeunes, d'améliorer les infrastructures et de stimuler le tourisme. Ces revenus additionnels ont permis de financer la construction d'écoles, d'hôpitaux

et de routes et d'assurer la scolarité gratuite de tous les enfants jusqu'à 13 ans¹³. Les pays africains doivent prendre conscience que l'apprentissage par la pratique est essentiel pour renforcer les politiques sociales et économiques et pour améliorer la qualité des produits. Les progrès réalisés dans ces domaines contribueront à inverser la tendance à la régression et à la désindustrialisation qui s'est amorcée à la fin des années 70 et que les politiques d'ajustement structurel n'ont fait qu'amplifier.

V. Promotion du développement inclusif : progrès en matière d'éducation, de santé, d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes

30. L'Afrique a fait des progrès remarquables dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Ces progrès sont indispensables à la transformation du continent, qui a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, en bonne santé et productive. Pour répondre à ce besoin, les pays ont placé l'éducation en tête de leurs priorités nationales en matière de développement, comme en témoigne la part des ressources qui y ont été allouées, passée de 4,2 % du PIB en 2000 à 4,9 % en 2012¹⁴.

31. Ces efforts ont favorisé une augmentation rapide de la scolarisation. Au niveau primaire, le taux de scolarisation net est passé de 55 % en 1995 à 74 % en 2012¹⁵. Dans 11 pays d'Afrique subsaharienne, il a augmenté au moins de 20 points de pourcentage entre 1999 et 2012. La proportion d'enfants ayant achevé leurs études primaires a également sensiblement progressé mais, malgré un accès plus facile à l'école, au moins 20 % des enfants scolarisés n'atteignent pas la dernière année¹⁶. Comme le montre le cas du Malawi et de la Zambie, où 75 % des élèves de sixième année sont incapables de déchiffrer un texte, dispenser une éducation de qualité demeure un défi à relever. Par ailleurs, les progrès ont été plus lents pour ce qui est des groupes défavorisés, notamment les ruraux, les pauvres, les jeunes déscolarisés, les enfants handicapés et les enfants vivant dans des zones de conflit.

32. Grâce au meilleur accès à l'enseignement primaire pour tous constaté depuis 2000, le taux d'alphabétisme chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans a augmenté dans la région. Plus de 58,8 % des pays africains ont atteint un taux d'alphabétisation des jeunes d'au moins 75 %. La Gambie, la Guinée-Bissau et le Tchad ont nettement progressé sur ce plan entre 2000 et 2012. Toutefois, le taux enregistré dans les pays sortant d'un conflit, comme la Côte d'Ivoire, a chuté au cours de cette période.

¹³ World Diamond Council, « Diamonds and their benefits to Africa fact sheet » disponible à l'adresse http://www.diamondfacts.org/pdfs/media/media_resources/fact_sheets/Diamonds_and_Their_Benefits_to_Africa_Fact_Sheet.pdf.

¹⁴ Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et PNUD, *Rapport OMD 2015: Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD: Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, Addis-Abeba, 2015.

¹⁵ Kathleen Beegle, Luc Christiaensen, Andrew Dabalen et Isis Gaddis, « Poverty in a Rising Africa, Africa Poverty Report » Overview (Washington, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2016).

¹⁶ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2015, *Éducation pour tous 2000-2015: Progrès et enjeux, Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*, Paris : UNESCO, 2015.

L'Afrique du Nord a fait de plus grands progrès que l'Afrique subsaharienne en ce qui concerne l'alphabétisation des jeunes.

33. Sur le plan de l'égalité des sexes dans l'éducation, l'Afrique de l'Ouest, suivie de l'Afrique du Nord, a obtenu les meilleurs résultats au niveau primaire. L'Afrique australe a enregistré de très bons résultats en parvenant à la parité à tous les niveaux d'enseignement, suivie de l'Afrique du Nord, qui a fait des progrès remarquables dans l'enseignement postsecondaire. L'Afrique de l'Est ne cesse de progresser et a considérablement réduit les disparités entre les sexes dans l'enseignement postsecondaire.

34. Malgré les progrès réalisés, des inégalités fondées sur le revenu, le sexe et le lieu de résidence persistent. Seuls 23% des filles vivant dans les zones rurales défavorisées achèvent leur scolarité primaire, que ce soit en Afrique centrale et australe ou en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Dans certains pays, les enfants faisant partie des 20 % les plus pauvres de la population ont trois fois moins de chances d'être scolarisés au niveau primaire que les enfants faisant partie des 20 % les plus riches. Pour l'année 2012 et en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, 29,6 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, dont 56 % de filles, n'étaient pas scolarisés. Bien que l'accès à l'enseignement primaire se soit considérablement amélioré dans la région, les taux d'inscriptions dans le supérieur, en particulier dans les établissements d'enseignement postsecondaire, restent décevants. La qualité de l'enseignement suscite elle aussi des préoccupations, puisque deux Africains adultes sur cinq sont illettrés. Il manque environ 1,7 million d'enseignants sur le continent, ce qui montre qu'il est nécessaire de développer la formation pédagogique.

35. L'Afrique continue de progresser dans le domaine de la santé, mais les résultats ne sont pas aussi rapides que dans le reste du monde. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la réduction de la mortalité post-infantile. En Afrique subsaharienne, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 180 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 83 décès en 2015¹⁷. En Afrique du Nord, ce taux est passé de 73 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 24 en 2015. Des résultats remarquables ont également été obtenus dans les pays africains les moins avancés. L'Éthiopie, l'Érythrée, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda ont réduit de deux tiers ou plus le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, ce qui a contribué à accélérer la réduction de ce taux pour l'ensemble du continent. En Afrique subsaharienne, la mortalité postinfantile a diminué de 4,1 % par an dans la période 2000-2015, contre 1,6 % par an dans les années 90.

36. Les pays touchés par Ebola sont parvenus à sauver des vies et à contenir la propagation du virus. Les efforts concertés ont permis de faire chuter le nombre de cas d'Ebola, le nombre de nouveaux cas signalés étant aujourd'hui très faible dans ces pays. Néanmoins, depuis le début de l'épidémie en Guinée en décembre 2013, un total de 28 476 cas d'Ebola, dont 11 298 décès dus à la maladie, ont été

¹⁷ Estimation du Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, « Levels and Trends in Child Mortality Report (2015) » (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York, 2015).

enregistrés en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone¹⁸. Outre les pertes humaines, les coûts économiques de la pandémie ont été importants dans ces trois pays, qui ont été les plus touchés. Rien qu'en 2015, ils ont subi une perte de plus de 12 % de leur PIB combiné, soit plus de 1,6 milliard de dollars¹⁹. La croissance économique devrait être bien plus faible qu'avant l'épidémie d'Ebola. Au niveau des ménages, les conséquences sur les plans de l'emploi et des revenus sont elles aussi bien présentes. Pour redresser l'économie de ces pays, il faudra redoubler d'efforts de façon qu'ils soient mieux préparés, tout comme le reste du continent, à gérer les pandémies et qu'ils parviennent à réduire à zéro le nombre de nouveaux cas.

37. La santé maternelle s'est améliorée sur le continent. Cabo Verde, l'Érythrée, la Guinée équatoriale et le Rwanda ont réduit leur taux de mortalité maternelle de plus de 75 % entre 1990 et 2013. Toutefois, l'Afrique reste la région ayant le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde : elle a enregistré 289 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2013, alors que la moyenne mondiale était de 210 décès. Divers problèmes auxquels se heurte toujours l'Afrique favorisent ce phénomène : la faible proportion des accouchements pratiqués par du personnel de santé qualifié, le faible taux de prévalence de la contraception et un taux de natalité élevé chez les adolescentes, la couverture limitée des soins prénataux et des services de planification familiale insuffisants pour répondre aux besoins.

38. Bien que plus de la moitié du total mondial des cas de VIH/sida, de paludisme et de tuberculose ainsi que des décès dus à ces maladies soient enregistrés en Afrique, la région a considérablement progressé dans la lutte contre ces maladies depuis 1990. En effet, on constate depuis 2000 une diminution de l'incidence et de la prévalence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose ainsi que des taux de mortalité due à ces maladies. Cette évolution à la baisse s'explique en grande partie par l'adoption de programmes et mesures recommandés par l'OMS, tels que le traitement de brève durée sous surveillance directe pour la tuberculose; l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide et le recours à des multithérapies antirétrovirales à base d'artémisinine pour le paludisme; l'emploi de préservatifs et l'administration de traitements antirétroviraux pour le VIH/sida²⁰. Les gouvernements africains ont fait preuve d'un ferme engagement politique pour combattre ces maladies.

39. Entre 2001 et 2013, le nombre de nouvelles infections à VIH chez les personnes âgées de 15 à 49 ans a diminué de plus de la moitié en Afrique australe et centrale, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest, de 46 % en Afrique de l'Est, et est resté bas (0,01 %) en Afrique du Nord. La prévalence du VIH chez les adultes en Afrique subsaharienne est passée de 5,6 % à 4,7 % et les décès dus au sida ont chuté de 40 %, passant de 1,8 million à 1,1 million. Les progrès accomplis jusqu'ici s'expliquent par l'amélioration des tests de dépistage, des services de consultation et de l'accès aux traitements antirétroviraux; la réduction de la transmission mère-enfant; l'amélioration de la prévention grâce à la promotion de l'emploi de

¹⁸ Organisation mondiale de la Santé, « Rapport de situation sur la flambée de maladie à virus Ebola, 21 octobre 2015 ».

¹⁹ Banque mondiale, « The Economic Impact of Ebola on Sub-Saharan Africa: Updated Estimates for 2015 », 20 janvier 2015.

²⁰ Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et PNUD, *Rapport OMD 2015 : Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD: Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement* (Addis-Abeba, 2015).

préservatifs et d'autres méthodes, ainsi que la meilleure connaissance de la maladie dans la population en général.

40. L'Afrique progresse dans la lutte contre le paludisme et l'arrêt de sa propagation dans la région. La diminution des cas de paludisme et des décès dus à cette maladie est légèrement supérieure à la moyenne mondiale. En Afrique subsaharienne, le nombre de cas de paludisme a chuté de 34 % et le taux de mortalité due à cette maladie, de 54 %, contre respectivement 30 % et 47 % à l'échelle mondiale. L'Afrique subsaharienne connaît toutefois les taux de mortalité et morbidité par paludisme les plus élevés. Les mesures de lutte antivectorielle, l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide et les tests de dépistage rapides se sont répandus ces dix dernières années. Au moins 55 millions de personnes exposées au paludisme vivaient dans des maisons régulièrement traitées aux insecticides.

41. La prévalence et l'incidence de la tuberculose ainsi que les décès dus à cette maladie sont en baisse depuis 2000. Le taux d'incidence et le taux de prévalence ont diminué après avoir atteint un pic en 2000. Toutefois, entre 1990 et 2012, ils ont peu évolué : alors que la prévalence et la mortalité de la tuberculose ont en moyenne diminué de 15 % et 26 % respectivement, le taux d'incidence a augmenté en moyenne de 14 %.

42. En ce qui concerne l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, l'Afrique continue de faire des progrès remarquables. La proportion de femmes siégeant dans les parlements nationaux a augmenté de 15 % entre 2000 et 2014. On constate néanmoins des disparités entre les sous-régions et les pays. L'Afrique de l'Est, suivie de l'Afrique australe, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, est la mieux classée dans ce domaine, le Rwanda ayant enregistré le pourcentage le plus élevé de femmes parlementaires.

43. En outre, les disparités entre les sexes ont été réduites dans l'enseignement primaire et le taux d'alphabétisation chez les femmes et les filles a augmenté grâce aux efforts déployés par l'Afrique pour atteindre l'objectif d'éducation primaire pour tous et aux autres mesures tenant compte de l'égalité des sexes, qui ont permis d'obtenir des résultats remarquables en la matière dans de nombreux pays. Malgré ces importants progrès, les femmes et les filles se heurtent toujours à des obstacles à différents niveaux d'enseignement. À l'exception des sous-régions de l'Afrique australe et de l'Afrique du Nord, ces disparités s'expliquent par un taux d'achèvement des études peu élevé chez les filles au niveau primaire et par de faibles taux de passage du primaire au secondaire, du secondaire au postsecondaire et du postsecondaire à un emploi salarié.

44. La proportion de femmes occupant un emploi salarié dans le secteur non agricole a légèrement progressé depuis 1990, mais il a été difficile de gommer les disparités entre les sexes du fait de la rigidité structurelle de la plupart des pays de la région. La faible participation des femmes dans le secteur non agricole s'explique par le temps consacré aux tâches domestiques, l'accès limité aux services de garde d'enfants et les lois et coutumes restreignant les possibilités de travailler en dehors de la maison pour les femmes. Des mesures adéquates doivent être prises pour s'attaquer à ces causes.

VI. Infrastructures porteuses et développement inclusif

45. L'état des infrastructures agit comme un goulet d'étranglement qui freine les efforts déployés par l'Afrique en faveur du progrès social et économique. Des 93 milliards de dollars nécessaires pour répondre aux besoins actuels de l'Afrique en matière d'infrastructures, seuls 45 milliards ont été mobilisés. Il est donc crucial de combler ce considérable déficit de financement afin de faciliter la transformation sociale et économique du continent. Le développement des infrastructures permettrait de relever de 2 % le PIB du continent. Selon la Banque africaine de développement, le déficit d'infrastructures est responsable d'une baisse d'environ 40 % de la productivité de la région subsaharienne. Il a également été reconnu comme étant l'une des principales sources de pauvreté dans cette même région²¹. Les populations n'ayant pas ou peu accès aux infrastructures, en particulier à des routes en bon état et à des services sociaux et économiques de qualité, sont généralement beaucoup plus pauvres que les autres. En raison de l'absence d'investissements publics significatifs dans les infrastructures, les personnes vivant dans la pauvreté ou dans des zones rurales et montagneuses ne peuvent prendre part aux processus de croissance et en bénéficier.

46. La situation déplorable de l'Afrique en matière d'énergie et d'état des routes illustre parfaitement le caractère essentiel de l'accès aux infrastructures. Dans la région subsaharienne, 630 millions de personnes sont privées d'électricité tandis que celles qui y ont accès la paient à des tarifs parmi les plus élevés du monde. Selon certaines prévisions, l'Afrique est la seule région du monde où le nombre absolu de personnes n'ayant pas accès aux énergies modernes devrait augmenter. Les pays connaissant des pénuries massives d'électricité ont beaucoup plus de difficultés à maintenir la croissance de leur PIB ou à s'industrialiser. Générer suffisamment d'énergie pour répondre à la demande croissante émanant des secteurs industriel, commercial et résidentiel et la proposer à un prix abordable donnerait donc un nouveau souffle au continent. L'Afrique a une occasion unique de déployer des technologies non polluantes et de tirer parti de ses considérables ressources en énergie, tant classiques que renouvelables. Rendre l'énergie disponible à un prix abordable permettrait en outre de réduire le nombre de décès évitables de femmes et d'enfants causés chaque année à par la fumée dégagée dans les habitations.

47. Soutenir la diversification des économies, créer de l'emploi et éliminer la pauvreté nécessite de redoubler d'efforts afin de répondre aux besoins énergétiques du continent. La pénurie d'électricité a été l'un des principaux facteurs expliquant l'absence de progrès observée en Afrique dans plusieurs domaines, dont l'industrialisation et l'approvisionnement en électricité des hôpitaux et des écoles. Le continent dispose d'abondantes sources d'énergie, tant classique que renouvelable, mais libérer ce potentiel énergétique requiert d'investir dans les infrastructures. Des projets tels que le programme « Énergie durable pour tous » des Nations Unies, le « Fonds Afrique 50 » et « New Deal pour l'énergie en Afrique » de la Banque africaine de développement ainsi que l'initiative américaine « Énergie pour l'Afrique » offrent donc de réelles possibilités d'exploiter cet immense potentiel, de stimuler la croissance économique du continent et d'améliorer la qualité de vie de

²¹ FMI, *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne : Faire face à un environnement qui se dégrade*, Études économiques et financières, avril 2015. (Washington, 2015).

millions de personnes. Investir dans le secteur énergétique de l'Afrique permettrait en outre de créer 2,5 millions d'emplois supplémentaires sur le continent²².

48. Le faible pourcentage de personnes ayant accès à des routes carrossables en toute saison constitue un exemple probant du déficit d'infrastructures de l'Afrique. Alors que dans d'autres régions en développement près des deux tiers de la population rurale vit à moins de deux kilomètres de routes empruntables toute l'année, ce n'est le cas que d'un tiers des Africains²³. D'après l'indice de l'accessibilité rurale de la Banque mondiale, le pourcentage de population rurale vivant à moins de deux kilomètres d'une route praticable toute l'année est de 5 % au Tchad, de 14 % au Mali, de 19 % au Burundi et de 22 % en Guinée²⁴. Cette situation pénalise particulièrement les femmes et les enfants en quête de soins de santé ou les petits exploitants agricoles souhaitant avoir accès aux marchés. Le développement d'infrastructures facilitant l'accès des petits exploitants aux marchés générerait une croissance plus équitable en créant des emplois ruraux décents et en réduisant les coûts de transaction que les petits exploitants doivent assumer lorsqu'ils se procurent des facteurs de production agricoles ou vendent leurs produits.

49. La volonté de l'Afrique de s'employer à développer les infrastructures régionales est énoncée dans le Programme de développement des infrastructures en Afrique du Nouveau Partenariat ainsi que dans l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures lancée par l'Union africaine. Ainsi que le stipule le Programme d'Action de Dakar, les pays africains doivent renforcer l'investissement public dans les infrastructures, qui correspond actuellement à 2 à 3 % du PIB.

VII. Mobiliser des ressources financières pour le développement inclusif

50. La poursuite de la transformation des économies africaines et l'amélioration du niveau de vie dépendent de la capacité du continent à résoudre ses problèmes de financement du développement dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures. À cet égard, le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'orientation du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a demandé à l'organisation et à la Commission économique pour l'Afrique de mener une étude sur les politiques afin de déterminer quelles sources de ressources intérieures sont nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets de développement du continent et de proposer des mécanismes viables et applicables de mobilisation des ressources intérieures²⁵.

²² Antonio Castellano, Adam Kendall, Mikhail Nikomarov et Tarryn Swemmer. 2015. « Brighter Africa: the growth potential of the sub-Saharan electricity sector », Electric Power and Natural Gas, Février 2015 (McKinsey & Company, 2015).

²³ Vivian Foster, « Overhauling the engine of growth: infrastructure in Africa », rapport préliminaire, Diagnostics des infrastructures nationales en Afrique, septembre 2008 (Banque Mondiale, Washington, 2008).

²⁴ Banque mondiale, Indice de l'accessibilité rurale : tous les pays (et territoires) inclus dans les indicateurs du développement dans le monde. Consultable à l'adresse <http://www.worldbank.org/transport/transportresults/headline/rural-access/rai-updated-modelbasedscores5-20070305.pdf>.

²⁵ Agence de planification et de coordination du NEPAD et Commission économique pour l'Afrique : *Mobiliser des ressources financières intérieures à l'appui de la mise en œuvre des*

Cette étude a révélé que le continent était en mesure de financer au moins 70 à 80 % de ses programmes et projets de développement.

51. Les capacités de mobilisation de financements pour le développement inclusif et durable sont considérables. Chaque année, le continent récolte 520 milliards de dollars provenant de l'impôt et 168 milliards provenant des produits et combustibles minéraux, et dès 2007, la capitalisation boursière s'élevait à 1 200 milliards de dollars. Une meilleure administration fiscale, une base d'imposition élargie ainsi qu'une gestion plus rigoureuse des ressources naturelles permettraient d'accroître encore davantage ces montants. Les fonds de pension, les banques centrales et de réserve africaines qui cumulent 400 milliards de dollars de réserve internationale, ainsi que les fonds souverains, qui détiennent plus de 160 milliards de dollars, présentent également un potentiel non négligeable. Lutter contre les flux financiers illicites, qui ont atteint quelque 854 milliards de dollars entre 1970 et 2008, permettrait aussi d'augmenter significativement les ressources nationales. Les mesures d'allègement de la dette pourraient produire 114 milliards de dollars. En 2014, le montant des fonds transférés vers l'Afrique subsaharienne s'élevait à 32,9 milliards de dollars²⁶.

52. L'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à fourni un cadre global au financement du programme de développement de l'Afrique, notamment en prévoyant un soutien financier ainsi qu'un accompagnement en ce qui concerne le commerce, la lutte contre les flux financiers illicites, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Le Programme réaffirme notamment le principe selon lequel chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social, tout en engageant la communauté internationale à instaurer un environnement propice au développement durable.

53. Ainsi que l'énonce le Programme d'Action d'Addis-Abeba, afin d'obtenir les ressources nécessaires, il conviendra d'assurer une croissance économique soutenue, d'améliorer les échanges entre l'Afrique et le reste du monde et de les équilibrer, de mobiliser les ressources financières produites par les flambées des cours des matières premières, d'encourager les flux d'investissements étrangers directs, de réviser les méthodes de collecte de l'impôt, de lutter contre les flux financiers illicites, d'annuler et de gérer la dette ainsi que d'exploiter plus efficacement l'aide publique au développement.

54. Bien que les pays africains aient manifesté leur volonté de mobiliser leurs ressources intérieures afin de financer le développement du continent, un soutien supplémentaire et prévisible de la part des partenaires de développement de l'Afrique demeure indispensable. Les pays développés doivent donc honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et permettre un véritable allègement de la dette en faveur des pays les moins avancés. En 2014, l'aide publique au développement fournie à l'Afrique par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a chuté de 5 % par rapport à 2013, avec un montant de 28 milliards de dollars. Pour l'Afrique subsaharienne, le montant de cette aide était

programmes et projets nationaux et régionaux : L'Afrique compte sur ses propres ressources (Johannesburg, 2013).

²⁶ Banque mondiale, « Migration and remittances: recent developments and outlook ». Migration and Development Brief n° 24, 13 avril 2015.

de 25 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 5 % par rapport à 2013²⁷. Cette contraction est particulièrement inquiétante car l'aide publique au développement constitue plus des deux tiers du financement extérieur des pays les moins avancés.

55. L'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale a réduit le service de la dette des pays concernés et a stimulé les dépenses publiques consacrées à la réduction de la pauvreté ainsi que les investissements dans les secteurs des services sociaux dans ces pays. Reste que, selon le FMI au mois de mai 2015, le Soudan était en situation de surendettement tandis que le Burundi, la Djibouti, la Mauritanie, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, présentaient un risque élevé de surendettement.

56. L'aide publique au développement et les partenariats public-privé à l'appui du PDDAA demeurent essentiels afin de permettre aux pays africains d'investir dans des systèmes agricoles durables et équitables. Plusieurs pays africains bénéficient d'un soutien considérable de la part du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, un fonds d'affectation spéciale multidonateurs créé en 2010 pour aider les pays les plus pauvres à dynamiser la productivité agricole, à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à réduire la pauvreté. Parmi les pays bénéficiaires figurent le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Kenya et l'Ouganda. Outre l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ces ressources servent également à mettre au point des chaînes d'approvisionnement agricoles et à renforcer les capacités des autorités locales ainsi que des organisations d'agriculteurs dans les zones présentant les niveaux les plus élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire.

57. Grâce au partenariat Grow Africa, 210 entreprises se sont engagées à investir plus de 10 milliards de dollars dans l'agriculture africaine. De ce montant, 1,8 milliard de dollars avait déjà été mobilisé en 2013 et 2014, au profit de 8,6 millions de petits exploitants agricoles (dont 40 % de femmes) et de la création de 58 000 emplois. Les deux tiers de ces entreprises sont africaines. Afin d'appuyer ces efforts, 12 pays se sont engagés à attirer les investissements du secteur privé en améliorant plus de 200 mesures tandis que les partenaires internationaux de développement de l'Afrique ont promis de fournir plus de 6 milliards de dollars afin de réaliser les transformations nécessaires à la création d'un environnement porteur²⁸. Ces investissements dans le secteur de l'agriculture profiteront aux millions de personnes qui ont été lésées par une croissance favorisant les milieux urbains en leur permettant d'échapper définitivement à la pauvreté et à la faim. Plus important encore, investir dans l'agriculture entraînera une véritable transformation du secteur agricole, qui ne sera alors plus axé sur la gestion de la pauvreté et de la faim mais sur la création, en milieu rural, d'emplois décents et de richesses. Une telle évolution attirera les jeunes Africains vers ce secteur.

²⁷ OCDE, « L'aide au développement reste stable en 2014, mais les flux vers les pays les plus pauvres continuent de diminuer – résumé détaillé », 8 avril 2015 (Paris, 2015). Consultable à l'adresse

<http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/ODA%202014%20Technical%20Note.pdf>.

²⁸ Partenariat Grow Africa, « Accelerating agricultural transformation in Africa », Grow Africa Progress and Priorities (2015).

58. Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Japon contribue également au renforcement des secteurs les plus aptes à favoriser une croissance durable en Afrique, parmi lesquels la santé, l'énergie, l'infrastructure et le développement de ressources humaines présentant des compétences pratiques en rapport avec les besoins des industries locales. En 2013, l'Agence japonaise de coopération internationale s'est engagée à investir 46,9 milliards de yens dans la coopération technique et a versé à l'Afrique 81,2 milliards de yens sous forme de prêt ainsi que 50,2 milliards de yens sous forme de subventions²⁹.

59. Les pays africains bénéficient également de la coopération Sud-Sud. L'Inde a approuvé un crédit de près de 9 milliards de dollars à des conditions préférentielles, finançant près de 140 projets dans plus de 40 pays dont près de 60 ont déjà été menés à bien. Entre 2005 et 2011, la Chine a investi près de 10 milliards de dollars dans le secteur énergétique de l'Afrique subsaharienne³⁰. Entre 2013 et 2015, l'Agence brésilienne de coopération a lancé des projets de coopération technique dans 42 pays africains, pour un montant de 436 millions de dollars³¹. Les activités de coopération technique menées par le Brésil au Bénin, au Burkina Faso, au Tchad, au Mali et au Togo portaient sur la promotion du développement durable des chaînes d'approvisionnement en coton grâce au transfert de technologies d'agriculture tropicale.

VIII. Conclusions et recommandations

60. Afin de poursuivre la promotion du progrès social en Afrique, la Commission souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Les pays africains devraient vivement encourager la transformation économique, y compris par la mise en œuvre de politiques publiques dans les secteurs susceptibles de favoriser le développement, notamment concernant les investissements dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et du développement des infrastructures;

b) Les pays africains devraient continuer à rechercher la stabilité politique, promouvoir la paix et la sécurité et renforcer la gouvernance ainsi que l'environnement politique et institutionnel afin d'améliorer leurs perspectives de développement durable inclusif. Les États devraient également créer un environnement porteur afin que le secteur privé contribue à la transformation économique, à la création d'emplois productifs et aux possibilités de travail décent;

c) Les pays devraient mettre en œuvre des politiques macroéconomiques aptes à stimuler la demande agrégée afin d'améliorer la croissance de l'emploi. Il conviendrait d'accompagner ces mesures de politiques

²⁹ Agence japonaise de coopération internationale, « The Japan International Cooperation Agency's activities in Africa: Fifth Tokyo International Conference on African Development: Five-years assistance 2013-2017 (Tokyo, 2014).

³⁰ Agence internationale de l'énergie, « Perspectives énergétiques de l'Afrique subsaharienne ». Rapport spécial sur les perspectives mondiales (Paris, OCDE et Agence internationale de l'énergie, 2014).

³¹ OCDE, FAO, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, 2015* (Paris, éd. OCDE 2015).

en direction de la population active afin d'améliorer l'aptitude à l'emploi des groupes défavorisés et marginalisés, par exemple les programmes d'apprentissage et de recherche d'emploi;

d) Les pays devraient investir dans l'agriculture et les infrastructures rurales et renforcer les capacités des petits exploitants agricoles ainsi que des exploitants familiaux, en particulier les femmes et les jeunes, au moyen d'investissements soucieux de la parité des sexes et des âges visant à renforcer les capacités par l'éducation et la formation, et faciliter l'accès au crédit, aux technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre et aux ressources agricoles connexes;

e) Les pays devraient continuer de promouvoir les politiques qui s'efforcent d'autonomiser les femmes et d'accroître leur participation à la vie politique et à des activités productives, notamment celles qui concernent l'accès à l'éducation, aux soins de santé, au travail décent, au crédit et à la terre;

f) Les pays africains devraient élargir le champ d'action des systèmes de soins de santé et renforcer leurs capacités afin d'améliorer l'état de préparation aux pandémies sur l'ensemble du continent et de faciliter l'action efficace lors de la survenue de grandes épidémies. Ils doivent allouer des fonds suffisants au secteur de la santé afin que les effectifs, les compétences et les technologies soient adaptés. Le secteur privé et la communauté internationale doivent œuvrer de concert au financement et au développement de vaccins contre les maladies tropicales négligées, au moyen d'instruments financiers novateurs;

g) Pour sa part, le système des Nations Unies devrait continuer d'encourager, de soutenir et de faciliter, de manière coordonnée et cohérente, l'échange de données d'expérience entre pays africains en ce qui concerne la mise en œuvre de priorités de développement continentales et mondiales, y compris l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, tous deux récemment adoptés.